



## N°2 - Janvier 2011

### *Les communes à l'œuvre...*

#### **Les pesticides : utilisation par les communes**

D'une manière générale, sur l'ensemble des treize communes du bassin versant de la Manse, la réduction, en quantité, de produits phytosanitaires est enclenchée depuis quelques années. Lorsque l'on sait que ces produits sont épandus le plus souvent sur des surfaces imperméables, et rejoignent rapidement et en quantité importante les cours d'eau, on comprend toute l'importance de ces réductions engagées par les communes. La municipalité de Crissay-sur-Manse n'utilise plus de pesticides depuis plusieurs années. Sainte-Maure-de-Touraine compte atteindre cet objectif en 2012, notamment en agissant de manière préventive.

Les communes de Sepmes, Draché et l'Île Bouchard s'engagent ce mois-ci dans la réalisation d'une étude dans ce domaine sur chacun de leur territoire. Le but est de définir de nouvelles modalités de gestion des espaces publics prenant en compte à la fois les besoins en entretien lorsqu'ils sont nécessaires et le risque de pollution générée par le ruissellement.

#### **Les pesticides : quels moyens alternatifs ?**

Le 7 octobre dernier, une réunion d'information sur les matériels dits alternatifs aux produits phytosanitaires s'est tenue à Sainte-Maure.

Cette réunion, organisée par le syndicat de la Manse, l'entreprise EDP (Etude Distribution Piveteau) et la municipalité, a rassemblé une quarantaine d'agents communaux et d'élus. Ce moment d'information et d'échange contribue à la fois à l'amélioration des pratiques sur chaque commune, mais aussi à la réflexion sur la mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale.

### *La vie du syndicat*

#### **Prévention des pollutions**

Au cours de l'année 2010, ce sont 3 propriétaires riverains qui ont été rappelés à l'ordre par le technicien du syndicat de la Manse pour cause de traitements aux produits phytosanitaires en bordure de cours d'eau (la Manse et le ruisseau de Courtineau). En effet, la réglementation est stricte et identique pour tous les usagers, publics ou privés : interdiction d'appliquer des produits phytosanitaires à moins de 5 m d'un point d'eau (cours d'eau, mares, puits...).

L'objectif du syndicat de la Manse étant d'améliorer la qualité des eaux dans un esprit d'intérêt général, il sera très attentif à l'avenir au non-respect du cadre légal qui s'impose à tous.

## L'espace liens et téléchargement

### Photos de « Terres de Loire »

L'association Terres de Loire œuvrant sur l'ensemble du bassin de la Loire, possède une grande photothèque rassemblant plusieurs milliers de clichés dont plus d'une centaine sur le bassin de la Manse.

L'objectif de ces photos est de présenter la biodiversité replacée dans son contexte paysager et hydrographique, tout en sensibilisant la population. Pour accéder aux photos, [cliquez ici](#)

### Dossier « restauration physique des cours d'eau »

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) a rédigé un dossier en 3 parties sur la restauration physique des cours d'eau :

partie 1 : Pourquoi restaurer ? [cliquez ici](#)

Partie 2 : Une démarche... [cliquez ici](#)

Partie 3 : Des étapes et des outils... [cliquez ici](#)

## L'agenda

### Prochain comité syndical

> Mercredi 9 février 2010 à la mairie de Sainte-Maure à 18h30 (ouvert au public)

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, envoyez un mail au syndicat

